



# Compte-rendu du GT Brexit Du 14 avril 2026

Paris, le 14 avril 2026

L'UNSA était représentée par Emilie CERISIER et Franck GARRIGUES.

L'administration a entamé cette réunion en annonçant la prochaine échéance en lien avec le Reset Brexit et les accords SPS (Sanitaire et PhytoSanitaire) avec le Royaume-Uni. Le deuxième sommet entre la Commission Européenne et le Royaume-Uni se tiendra fin juin. Il pourrait être l'occasion de la signature d'un accord dont feraient partie les accords SPS. Il est à noter toutefois que certains accords prévaudront peut-être sur d'autres, notamment dans le contexte géopolitique, et que le MAASA ignore quel sera le rapport de force dans les échanges.

Malgré cela, les discussions sont toujours en cours avec le Royaume-Uni qui demande officiellement des dérogations, notamment sur des sujets d'innovations en agriculture (animales et végétales). Il n'y a pas de demande de dérogations sur des mesures hygiéniques et sanitaires. La volonté de conserver certains produits phytopharmaceutiques et certaines mesures de bien-être animal évoquées précédemment n'ont, pour l'instant, pas fait l'objet de demande officielle.

Le Royaume-Uni va devoir se réappropriier le dispositif réglementaire de l'Union Européenne. Après l'arrêt des contrôles, il peut être prévu des contrôles à destination et des audits de la Commission Européenne pour s'assurer du respect de la réglementation.

## Point sur l'organisation des PCF

Il a été évoqué la possibilité de laisser partir des agents et de travailler avec des effectifs réduits mais sans que la charge soit répartie sur les effectifs qui restent. C'est pourquoi, l'administration a travaillé avec les équipes pour définir des plans de continuité d'activité (PCA) faisant preuve de souplesse, de progressivité, de clarté et facilement communicables. Une analyse de risque a été lancée pour chaque type de produits : ex : animaux vivants, alimentation animale non d'origine animale, produits d'origine animale à température ambiante...

Il ressort de ce travail 3 types de PCA : PCF de moins de 10 agents, PCF de 10 à 50 agents, PCF de plus de 50 agents. C'est une solution pour le chef du PCF pour adapter les contrôles au besoin. Le PCA n'a pas pris en compte les demandes de contrôle renforcé, donc il faudra les intégrer. Les PCA devront être partagés par les agents et seront transmis via une note de service.

Les organisations syndicales ont demandé si l'arrêt des heures de nuit pouvait être une option car cela engendre une perte financière pour les agents. L'administration a répondu que cela pouvait être une option mais que ça ne s'arrêtera pas du jour au lendemain car cela demande de la réorganisation de service.

## Point sur l'accompagnement des agents

Le MAASA a réalisé plusieurs démarches pour l'accompagnement des agents : une rencontre de cadrage réglementaire avec la DGAFP, la rencontre de France Travail qui pourra établir des fiches de compétences par type de métier à compléter par chaque agent, la rencontre du Ministère des Armées pour du parangonnage pour bénéficier de leur expérience et reprendre leurs idées.

Une intervention a été faite auprès du Ministère de l'Intérieur.

Un gros travail est réalisé en local par les DRAAF et DDPP : recueil des questions, mise à disposition des outils, tenue des instances locales, informations sur les autres métiers du MAASA ou d'autres métiers : ASP, ARS. Proposition de journées d'immersion dans d'autres structures. Un webinaire en cours de préparation pour expliquer la mobilité, les procédures d'accompagnement, et les formations possibles (faire le point sur ses acquis, redonner de l'éclat à sa trajectoire professionnelle, se préparer à un entretien de recrutement). Il y a également des présentations de la situation des SIVEP lorsque l'occasion est donnée ou lorsqu'il y a une démarche, notamment auprès des conseils de mobilité carrière qui sont en région, avec la PRH en région, lors des réunions de comités locaux de l'emploi, qui peuvent avoir lieu dans les différents départements ou dans les périmètres, dans les bassins d'emploi.

L'ouverture d'un poste d'ingénieur général territorial à la DRAAF Hauts de France va permettre d'aller présenter les compétences des agents des SIVEP auprès des entités qui pourraient recruter certains de nos agents. La fiche de poste sortira à la prochaine publication du fil de l'eau.

Pour les contrats en CDD, il n'y aura pas de prolongation au-delà du 31 décembre 2026 et les CDIisations ont été mises en pause. Pour les vétérinaires en CDI, selon l'administration, ils ont signé un contrat avec un engagement pour un repositionnement n'importe où sur le territoire.

Un délai sera donné aux agents pour trouver un poste dès la date de fin de contrôle connue et donc la prise de l'arrêté de restructuration (qui poussera les dispositifs à trois ans maximum). Les offres de poste sont déjà en cours (mobilité). Il y aura aussi une bourse aux emplois : postes proposés pendant trois mois à la date de sortie de l'arrêté de restructuration réservés aux agents BREXIT (postes non publiés). De plus, des formations pour les recherches de poste ou d'adaptation à la future prise de poste seront proposées. La proposition légale du poste par l'administration, qui en cas de refus sera considérée comme un abandon de poste surviendra à la fin du délai imparti pour retrouver un poste.

L'UNSA continuera de se mobiliser pour que les agents qui souhaitent partir avant l'arrêt des contrôles puissent bénéficier de leur mobilité, pour que l'arrêté de restructuration soit pris rétroactivement à la date d'annonce de la fin des contrôles pour qu'un maximum d'agents puissent en bénéficier et pour que l'ensemble des agents titulaires et contractuels puissent se voir proposer un poste dans notre ministère ou en interministériel.